

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00595 Numéro SIREN : 389 925 934 Nom ou dénomination : IMMOVATION
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2023 sous le numéro de dépôt 6763

IMMOVATION
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 005,80 euros
Siège social : 10 Rue Dupetit Thouars, 49000 ANGERS
389 925 934 RCS ANGERS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 AVRIL 2023

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'adjoindre un membre du Conseil d'administration supplémentaire aux membres actuellement en fonction.

Elle nomme en conséquence, en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration, sans limitation de durée :

Monsieur Germain BERNARD DE LAJARTRE,
demeurant 52 bis rue de Muzon - 44119 TREILLIERES.

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité.*

Monsieur Germain BERNARD DE LAJARTRE, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, en application de l'alinéa 1 de l'article L. 823-2-2 du Code de commerce, de nommer :

La Société SOREX
dont le siège social est 3 rue Fernand Forest
49000 ANGERS
063 200 877 RCS ANGERS

en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, sous le régime de l'audit classique, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité.*

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité.*

Certifié conforme
Le Président
Mr Alain FOURNIER

